

10 JUIN 2016

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 26 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : AVALLET Michèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline), CARRION Adèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline),

Date de la convocation : 19 mai 2016

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Désaffectation et déclassement d'un espace vert

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

La commune de Primarette est propriétaire d'une emprise foncière située à l'angle du bâtiment de la Poste, Rue de la Mairie. (Plan joint à la délibération)

Cette emprise représente un espace vert, sans aménagement particulier.

Cette emprise n'étant pas affecté dans les faits à la circulation du public et le projet ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, il n'est pas besoin de recourir à la mise en place d'une enquête publique préalable au déclassement.

Dans ces conditions, il peut donc être constaté la désaffectation matériel d'un bien ci-dessus décrit en vue de voir prononcer son classement au domaine privé communal.

Madame le maire propose le déclassement de cet espace vert situé à l'angle du bâtiment de la Poste, rue de la mairie. (Plan joint à la délibération) et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Dans la perspective de l'aménagement de locaux communaux en salle socio-culturelle,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation du bien sis Rue de la Mairie à l'angle du bâtiment de la poste

DECIDE du déclassement, du bien sis Rue de la Mairie à l'angle du bâtiment de la poste, du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

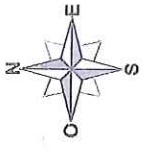
Ainsi fait et délibéré ce jour, le 26 mai 2016



Le Maire,
Angéline APPRIEUX

Communes 08

- Détails topographiques
- Cours d'eau
- Sections
- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles
- Étang, lac, piscine
- Cimetière
- Subdivisions fiscales



106

29

23

31

32

33

Voie

34

AJ

V.C. n°15

Voie

44

43

160

160

159

161

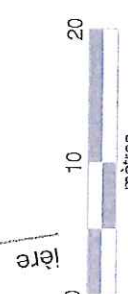
178

de

122

123

124



DGI
IGN